

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
24 janvier 2017**

Le mardi vingt-quatre janvier deux mil dix-sept à quinze heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la salle communale de Chailly-en-Brie (77120), sous la présidence du Président de la CLE du SAGE des Deux Morin : M. Roger REVOILE.

Date de la convocation : 09 janvier 2017

Nombre de membres: En exercice : 47

Présents ou représentés : 25

Collège	Nom	Structure	Présent	Représenté	Collège	Nom	Structure	Présent	Représenté
Collège des élus	HANNETON Alain	Maire d'Augers en Brie	X		Collège des usagers	D'HONDT Régis	Chambre d'agriculture	X	
	DHORBAIT Guy	Maire de Boissy le Chatel	X			BAUDIN Jean Noël	Chambre du commerce et d'industrie		
	LEGER Jean François	Maire de Chailly en Brie	X			DE CARLI Claude	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51		
	GARCHER René	Adjoint au Maire d'Esblly	X			AVANZINI Serge	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	X	
	DEVESTELE Philippe	Maire de Montdauphin	X			SAINT MARTIN Michel	Nature Environnement 77	X	
	LEFEBVRE Dominique	Maire de Sablonnières	X			DUCHAUCHOY Jean Claude	Amis des moulins d'Ile de France	X	
	MIGUEL Roger	Maire de Congy		X		RIBEYRE Anne	Marne nature Environnement	X	
	LIEGEOIS Michel	Maire de Oyes	X			LHEUREUX Christian	ASA des Marais de St Gond		
	CADET Jean Pierre	Adjoint au Maire de Sézanne		X		CUYPERS Arnaud	Irrigants du Nord Seine et Marne		
	Michel JACOB	Adjoint au Maire de Val des Marais		X		BELTRAN Francis	Familles rurales		
	MOROY Alain	Maire de Marchais en Brie				MORATTELLI Christine	Comité départemental de canoë kayak	X	
	BADRE Marie-Pierre	Conseil Régional Ile de France		X		BEAUFORT Alain	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne		
	VALENTIN Patrice	Conseil Régional Champagne Ardenne	X			Préfet coordonnateur de bassin			
	MOYSE Dominique	Conseil Régional Picardie			Préfet de Seine et Marne				
	JAUNAUX Yves	Conseil Départemental Seine et Marne		X	Préfet de la Marne				
	COULON Annie	Conseil Départemental Marne			Préfet de l'Aisne				
	DERUY Carole	Conseil Départemental Aisne			Agence de l'Eau Seine Normandie		X		
	BEDREDDINE Belaïde	EPTB Seine Amont			MISE 77		X		
	FOURRE Georges	Entente Marne			MISE 51			X	
	RAVET Anne Marie	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin		X	MISE 02				
DE CEUKELEIRE Rénaud	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin			ARS Champagne Ardenne					
REVOILE Roger	SI de la Vallée du Haut Morin	X		DREAL Champagne Ardenne		X			
CHARDAIN Christian	SI Etudes et Aménagement des marais de St Gond			ONEMA Ile de France					
				DRIEE Ile de France					

Absents excusés : Mme RAVET, Mme BADRE, la DDT 51.

Ordre du jour :

0. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLE du 12/12/2016
1. Informations sur le SMAGE
2. Présentation du bilan comptable 2016 et validation du budget prévisionnel 2017.
3. Questions diverses

M. Revoile remercie les membres de la CLE de s'être déplacés. Le quorum des 1/3 des membres présents ou représentés étant atteint, M. Revoile informe que la réunion peut commencer, il est 15h00. L'ensemble des documents relatifs à cette réunion ont été envoyés aux membres de la CLE par courriel. Le budget prévisionnel 2017 est mis à disposition en version papier lors de la réunion.

Le secrétaire de séance est M.DHORBAIT : Vice-Président du SAGE des Deux Morin et Maire de Boissy-le-Châtel.

1/ Approbation du compte rendu de la CLE du 12/12/2016

Aucune remarque n'est formulée sur le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2016. Il est approuvé à la majorité. M. Duchauchoy vote contre ce compte rendu du fait de son désaccord avec l'atlas cartographique des zones d'expansion de crue (ci-joint le courrier de M.Duchauchoy concernant cet atlas cartographique).

2/ Informations sur le SMAGE

L'arrêté préfectoral de création du SMAGE, future structure porteuse du SAGE des Deux Morin n'a pas été créé au 1^{er} janvier 2017 comme initialement prévu. La cause évoquée est le refus de la Communauté de Communes du Pays Créçois à adhérer au SMAGE. A ce jour, la création du SMAGE est retardée. M. Revoile rappelle que les diverses prises de contact avec la CCPC n'ont pas été concluantes. A ce jour, nous attendons un retour de la DDT 77 suite à une discussion avec la CCPC.

Par conséquent, le SIVHM reste la structure porteuse du SAGE des Deux Morin. Comme les années précédentes le budget du SAGE est une annexe du budget du SIVHM.

L'Agence de l'Eau souhaite contacter la CCPC pour leur expliquer à nouveau l'intérêt du SMAGE pour leur territoire notamment suite aux inondations de 2016.

3/ Présentation du bilan comptable 2016 et du budget prévisionnel 2017

Le compte administratif 2016 a été présenté. Les dépenses de fonctionnement effectuées en 2016 s'élèvent à 77 408.26 € dont 7 216.74€ de dépenses liées au fonctionnement de la CLE (fournitures de bureau, téléphonie, carburant...) et 70 147.42€ de salaire. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 44 384.31€ et correspondent aux subventions de l'Agence de l'Eau pour le fonctionnement de la cellule d'animation à hauteur de 50%, des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'enquête publique datant de 2015. Rappelons que la subvention de fonctionnement pour la cellule d'animation de 2016 n'a pas été versée dans sa totalité par l'Agence de l'Eau, ce qui sera fait en 2017. Le solde de fonctionnement pour l'année 2016 est donc de -33 023.95€. Le report de l'année 2015 étant de 130 719.53€. Le solde de fonctionnement est de 97 695.58€.

Les dépenses et les recettes d'investissement sont nulles. Le report de l'année 2015 étant de 23 707.82€. Le solde global à fin 2016 prenant en compte le report des années antérieures s'élève à 121 403.40€.

L'année 2017 est la première année de mise en œuvre du SAGE des Deux Morin. Le budget prévisionnel 2017 est comparable au budget prévisionnel 2016. Il comprend le fonctionnement courant de la cellule d'animation, le salaire de l'animatrice pour un montant prévisionnel de 167 150.00€. Il est également prévu de lancer une étude d'amélioration des connaissances dont le coût estimé s'élève à 100 000 €.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 278 320.58€ et prennent en compte les subventions d'animation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% (de 2016 et de 2017), les subventions relatives à l'étude d'amélioration des connaissances à hauteur de 80%. Le SMAGE n'étant pas créé, la structure porteuse a décidé de demander une participation financière volontaire aux Communautés de Communes de 0.30 cts par habitant présent sur le bassin versant des Deux Morin.

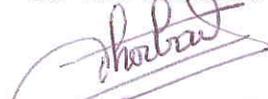
Une somme de 4000.00€ est prévue en dépense d'investissement pour les matériels bureautiques, les logiciels et le mobilier.

Après présentation du budget et explication de l'écriture comptable de celui-ci, le compte administratif 2016 et le budget prévisionnel 2017 sont validés à l'unanimité par les membres présents ou représentés. Ceux-ci seront présentés lors du prochain comité syndical de la structure porteuse pour approbation.

4/ Questions diverses

Aucune question n'étant posée par l'assistance, la séance est levée à 15h45.

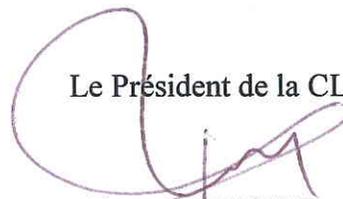
Le Vice-Président de la CLE



Guy DHORBAIT

SAGE des Deux Morin
6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22

Le Président de la CLE



Roger REVOILE

Jean-Claude DUCHAUCHOY

Moulin de La Maison Dieu

1, rue de la Maison Dieu, 77320 LA FERTE-GAUCHER

Tél 01 64 04 01 91

duchauchoyarchi@free.fr

Association pour la Sauvegarde des Moulins d'Ile de France



à

Monsieur le Président
et à Mesdames et Messieurs les Membres
de la CLE du SAGE des 2 Morin

OBJET : ERREUR CARTOGRAPHIQUE DES ZONES D'EXPANSION DE CRUES

Lors de la réunion du 20 mai 2016 avec les représentants de la DDT, l'erreur cartographique que j'ai signalée a été avérée et reconnue.

Il convient de rappeler ici, que les erreurs d'altimétrie des zones d'expansion de crues portent **sur plus de 3 m** de différentiel avec la réalité objective observée.

En conséquence, votre insistance à vouloir intégrer dans le SAGE, une cartographie des ZEC erronée, m'oblige à revenir sur ce sujet important et **votre réponse « pirouette » n'est pas recevable** à plus d'un titre et notamment :

- 1) **Une cartographie de zones des crues aussi fausse**, avec plus de 3 mètres de différentiel **ne peut pas être une référence dans un document comme le SAGE**, que les parcelles soient ou non soumises à un PPRI, **l'erreur subsiste**
- 2) Quant aux parcelles non soumises à un PPRI :
La qualification de votre « réponse pirouette » prend tout son sens, car vous n'apportez pas de réponse positive pour le traitement urbanistique de ces parcelles qui seront impactées à tort et que les propriétaires fonciers seront **spoliés par un classement inondable des terrains sans aucune justification**
- 3) Quant au fond, à quoi peuvent servir des cartes qui sont fausses ?

En conclusion, l'intégration de cette cartographie erronée de zones d'expansion de crues dans le SAGE est une mauvaise action que je ne peux pas cautionner.

« IS FECIT CUI PRODEST »

et voilà pourquoi je n'approuve pas le CR du FV du 12 Dec. 2016

J.C. DUCHAUCHOY

20 janvier 2017

Copie :

Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer chargée des Relations Internationales sur le Climat – 246 boulevard Saint-Germain, PARIS 7^{ème}

